

Réponses aux demandes d'information

Les réponses aux demandes d'information (RDI) sont des rapports de recherches sur les conditions dans les pays. Ils font suite à des demandes des décideurs de la CISR.

La base de données contient les RDI en français et anglais archivées depuis sept ans. Les RDI antérieures sont accessibles sur le site Web [European Country of Origin Information Network](#).

Veuillez noter que certaines RDI contiennent des documents annexés qui ne sont pas accessibles ici en version électronique. Pour obtenir une copie d'un document annexé, [veuillez en faire la demande par courriel](#).

17 octobre 2017

HTI105995.F

Haïti : information sur la situation des femmes vivant seules, y compris celles qui ne sont pas en situation de précarité; information indiquant si elles peuvent accéder à un emploi et à un logement; services de soutien qui leur sont offerts (2015-septembre 2017)

Direction des recherches, Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, Ottawa

1. Les femmes vivant seules

Des sources rapportent qu'il est commun pour les femmes de vivre seules en Haïti (chargé de projet 5 oct. 2017; professeure titulaire 3 oct. 2017; ancienne conseillère 2 oct. 2017). Selon des sources, des femmes vivent souvent seules avec leurs enfants (chargé de projet 5 oct. 2017; France 2017, 53). Il est indiqué, dans un rapport de 2014 qui porte sur l'impact du séisme de 2010 et sur les conditions de vie des ménages en Haïti [1], « [qu']en 2012, dans un peu plus de quatre ménages sur dix (44%) le chef est une femme » (Herrera et

a/ juin 2014, 46). De même, un Bilan commun de pays réalisé par l'équipe pays des Nations Unies en Haïti signale que dans les campagnes, les femmes sont dans une grande proportion des chefs de ménage (Nations Unies juin 2017, 103).

Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes fait référence, dans un rapport de mars 2016 sur Haïti, à ceci :

[Une] pratique courante consist[e] pour les pères à ne pas reconnaître la paternité de leurs enfants biologiques, [ce] qui entraîne un manquement généralisé des hommes à leurs obligations parentales et réduit à la pauvreté les nombreux ménages dirigés par des femmes et les enfants concernés (Nations Unies 9 mars 2016, paragr. 49).

De même, au cours d'un entretien téléphonique avec la Direction des recherches, une professeure titulaire en travail social à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), qui est aussi directrice scientifique de l'Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (ORÉGAND) [2] et qui collabore avec des représentantes de groupes de femmes d'Haïti depuis plus de 30 ans, a affirmé « [qu']il est rare que les femmes [haïtiennes] n'aient pas d'enfants [et qu']il est très commun que les hommes ne demeurent pas avec les femmes à qui ils ont fait des enfants » (professeure titulaire 3 oct. 2017). Dans une communication écrite envoyée à la Direction des recherches, un chargé de projet en Haïti du Centre d'études et de coopération internationale (CECI) [3], qui compte plus de 20 années d'expérience sur le terrain, a noté que les enfants des femmes haïtiennes sont souvent issus de pères différents et que « la femme seule avec ses enfants constitue le noyau familial dans la plupart des cas » (chargé de projet 5 oct. 2017).

1.1 Accès à un emploi

Selon les *Country Reports on Human Rights Practices for 2016* du Département d'État des États-Unis (É.-U.), la constitution haïtienne prévoit la liberté de travail pour tous et interdit la discrimination fondée sur le sexe ou l'état matrimonial (É.-U. 3 mars 2017, 34). Selon la professeure titulaire, les femmes haïtiennes sont « très présentes » sur le marché du travail en Haïti (professeure titulaire 3 oct. 2017).

Dans un rapport de 2014 intitulé *Politique d'égalité femmes homme 2014-2034*, le ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes (MCFDF) signale que d'après un rapport de diagnostic des inégalités de genre publié en 2013, les femmes travaillent principalement dans le secteur tertiaire, à leur propre compte (83 p. 100) et dans le commerce (Haïti déc. 2014, 12). Selon la même source, un rapport de 2009 du MCFDF, intitulé *Rapport d'application de la CEDEF* [Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes] signale ce qui suit :

[Les femmes] qui exercent une activité économique se répartissent dans les proportions suivantes : soit 43,9% sont marchandes, 37,5 % interviennent dans le secteur agricole, les secteurs de services et autres secteurs absorbent celles qui restent dans les proportions respectives de 10,7% et 6% (Haïti déc. 2014, 13).

Selon le Bilan commun sur Haïti, « [d]ans les zones rurales, 67.7% des femmes travaillent dans le secteur informel alors que dans les zones urbaines, elles sont un peu plus de 50% » (Nations Unies juin 2017, 102). Au cours d'un entretien téléphonique avec la Direction des recherches, une ancienne conseillère auprès de cinq premiers ministres haïtiens entre 1993 et 2017, a affirmé que « la vie pour une femme seule est plus facile en milieu urbain, où [elle] peut espérer trouver un travail, qu'en milieu rural, où il n'y a que l'agriculture comme moyen de subsistance » (ancienne conseillère 2 oct. 2017). Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes rapporte que « les femmes en zone rurale sont largement exposées à des taux élevés de pauvreté, d'analphabétisme et de chômage, n'ont que peu accès à des services essentiels et ne participent que de façon marginale aux décisions relatives à des problématiques les concernant » (Nations Unies 9 mars 2016, paragr. 37).

Selon la professeure titulaire, pour se trouver un travail, il est essentiel de « connaître des gens » et que « sans contacts », il n'y a pas de travail (professeure titulaire 3 oct. 2017). Elle signale qu'il faut aussi parler le créole (professeure titulaire 3 oct. 2017). Parmi les sources qu'elle a consultées dans les délais fixés, la Direction des recherches n'a pas trouvé d'autres renseignements allant dans le même sens.

Sans donner plus de détails, l'ancienne conseillère a affirmé que « les hommes sont généralement favorisés par rapport aux femmes quand il est question d'emplois » (ancienne conseillère 2 oct. 2017). De même, dans un rapport de 2015 sur Haïti, publié par le Groupe Banque mondiale [4], on peut lire que les [traduction] « femmes sont significativement désavantagées sur le marché du travail » et qu'elles ont 20 p. 100 plus de chances d'être sans emploi que les hommes (Singh et Barton-Dock 2015, 35). Le rapport de 2014 qui porte sur l'impact du séisme de 2010 et sur les conditions de vie des ménages en Haïti, signale, d'après des données recueillies dans le cadre de l'*Enquête sur les conditions de vie après séisme* (ECVMAS), réalisée en 2012 par l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI), un taux de chômage de 38,3 p. 100 chez les femmes et de 19,8 p. 100 chez les hommes (Herrera *et al.* juin 2014, 120) De même, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes note que les femmes « sont confrontées à des taux de chômage élevés, à la persistance d'une ségrégation verticale et horizontale sur le marché du travail et à des écarts de salaires avec les hommes, en particulier dans le secteur privé » (Nations Unies 9 mars 2016, paragr. 31).

La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), dans une note d'information faite à Port-au-Prince à l'occasion de la Journée internationale de la femme du 8 mars 2016, signale ce qui suit :

[L]es femmes reçoivent des salaires inférieurs à ceux des hommes. Entre 2007 et 2012, le taux d'activité en Haïti a progressé de 20 points pour les jeunes hommes, mais de seulement 8,9 points pour les femmes. (Nations Unies 8 mars 2016).

Le rapport de 2014 qui porte sur l'impact du séisme de 2010 et sur les conditions de vie des ménages en Haïti, signale, d'après des données recueillies dans le cadre de l'ECVMAS en 2012 et dans le cadre de l'Enquête sur l'emploi et l'économie informelle de 2007, faites par l'IHSI, que de 2007 à 2012, le taux de chômage en Haïti a reculé de 12,5 p. 100 pour les hommes et de 10,4 p. 100 pour les femmes (Herrera *et al.* juin 2014, 120).

Des sources rapportent que les femmes occupent des postes dans la fonction publique (Nations Unies juin 2017, 101; É.-U. 3 mars 2017, 23), mais qu'elles travaillent surtout dans des postes de bas niveau (É.-U. 3 mars 2017, 23) ou qu'elles sont moins rémunérées que les hommes (Nations Unies juin 2017, 101).

Selon la professeure titulaire, les femmes haïtiennes ont la possibilité de créer des entreprises (professeure titulaire 3 oct. 2017). Le Bilan commun sur Haïti indique « [qu']en matière d'entrepreneuriat, les femmes s'investissent plus dans les micro initiatives individuelles de survie et sont peu visibles dans les entreprises (PME) » (Nations Unies juin 2017, 102). Des sources signalent que les femmes sont confrontées à un accès limité à des ressources (Nations Unies juin 2017, 102; É.-U. 3 mars 2017, 14), ce qui rend « difficile la prise d'initiatives dans l'entrepreneuriat pour les femmes » (Nations Unies juin 2017, 102). Des sources signalent que les femmes ont accès au crédit (spécialiste en relèvement 9 oct. 2017; chargé de projet 5 oct. 2017; professeure titulaire 3 oct. 2017), mais que les taux offerts par les banques sont élevés et que les projets de micro-crédits sont répandus (spécialiste en relèvement 9 oct. 2017; professeure titulaire 3 oct. 2017).

Dans un rapport de juillet 2017 du Secrétaire général sur la MINUSTAH, on peut lire que « [l]a fragilité de la situation socioéconomique continue de rendre les ménages haïtiens plus vulnérables, ce qui touche particulièrement les filles et les femmes » (Nations Unies 12 juill. 2017, paragr. 6). Parmi les causes les plus importantes des inégalités entre les hommes et les femmes en Haïti, le Bilan commun nomme la pauvreté (Nations Unies juin 2017, 103).

1.2 Accès à un logement

Selon des sources, les femmes seules ont accès à la propriété ou à la location (chargé de projet 5 oct. 2017; professeure titulaire 3 oct. 2017). D'après des sources, les logements sont extrêmement dispendieux à Port-au-Prince (professeure titulaire 3 oct. 2017; ancienne conseillère 2 oct. 2017). Dans une communication écrite envoyée à la Direction des recherches, une spécialiste en relèvement du PNUD, qui a fait ses études en Haïti et qui y travaille depuis au moins sept ans, a expliqué que la plupart des femmes seules habitent dans des logements « à bas prix et de mauvaise qualité » (spécialiste en relèvement 9 oct. 2017). L'ancienne conseillère a ajouté que les femmes seules ayant « peu de moyens » doivent vivre avec leurs parents (ancienne conseillère 2 oct. 2017).

1.3 Traitement réservé par la société

Selon la professeure titulaire, le mariage « n'est pas très commun » en Haïti (professeure titulaire 3 oct. 2017). Un rapport de mission de l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), produit à la suite d'une visite en Haïti du 26 mars au 7 avril 2017, indique qu'« environ 22% des femmes sont aujourd'hui mariées, la majorité d'entre elles vivant en "plaçage", une pratique de vie en couple non marital qui n'est pas reconnue par le Code civil » (France 2017, 53).

Selon la professeure titulaire, « [l']attitude face aux femmes seules varie en fonction des classes sociales et de la religion » (professeure titulaire 3 oct. 2017). Elle signale que « dans les classes populaires, il est "bien vu" d'avoir un homme dans sa vie, cela "remonte" la position sociale » (professeure titulaire 3 oct. 2017). Elle indique aussi que « chez les évangélistes et les catholiques, par exemple, les femmes seules avec enfants sont plus mal perçues, mais qu'elles sont tout de même très présentes » (professeure titulaire 3 oct. 2017). Le chargé de projet signale que « le modèle "officiel", "prôné", est le couple occidental, mais [que] la réalité est tout autre » (chargé de projet 5 oct. 2017).

Pour de plus amples renseignements sur la situation des femmes en Haïti et sur la violence envers les femmes, y compris la violence sexuelle, veuillez consulter la réponse à la demande d'information HTI105161 de décembre 2016.

2. Les femmes vivant seules qui ne sont pas en situation de précarité

2.1 Accès à un emploi

Sans fournir plus de détails, le chargé de projet a expliqué que « l'indépendance économique est ce qui est le plus déterminant quant à la situation d'une femme en Haïti, alors que le milieu où elle vit, son âge et son niveau d'éducation ne le sont pas (chargé de projet 5

oct. 2017). L'ancienne conseillère a fait valoir que « les femmes qui ont des moyens et qui veulent lancer des entreprises ont accès au financement et au crédit » (ancienne conseillère 2 oct. 2017).

Selon l'ancienne conseillère, l'accès à l'éducation dépend des moyens financiers (ancienne conseillère 2 oct. 2017). Des sources signalent que la meilleure éducation en Haïti est privée (chargé de projet 5 oct. 2017; ancienne conseillère 2 oct. 2017). Selon la professeure titulaire, les femmes « qui ont des moyens financiers ou qui sont éduquées peuvent se trouver un emploi » (professeure titulaire 3 oct. 2017). De même, l'ancienne conseillère a expliqué qu'il « est plus facile » pour des femmes ayant des moyens financiers de vivre seules car elles ont accès à des emplois et que les femmes instruites auront « plus de chance d'être choisies pour un emploi » (ancienne conseillère 2 oct. 2017). La professeure titulaire a aussi ajouté que les femmes qui ont de l'expérience de travail « auront naturellement plus de chances » de se trouver un emploi (professeure titulaire 3 oct. 2017).

Cependant, la spécialiste en relèvement a souligné que « même avec un diplôme, il est difficile d'entrer sur le marché du travail » (spécialiste en relèvement 9 oct. 2017). Selon la même source, « [les femmes] sont victimes de violence et du harcèlement, ou encore de mauvaises propositions pour [obtenir] un emploi » (spécialiste en relèvement 9 oct. 2017). Un rapport de 2017 produit pour le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) par l'Interuniversity Institute for Research and Development (INURED), un groupe de réflexion basé à Port-au-Prince, dont la mission est de [traduction] « contribuer au développement de la recherche et de la formation scientifique de haut niveau en Haïti » (INURED s.d.), fait référence à un dicton populaire haïtien qui suggère [traduction] « qu'une candidate à un poste doit avoir des rapports sexuels avec son supérieur pour obtenir ou maintenir un emploi » (INURED août 2017, 42). Cette source ajoute [traduction] « [qu']en raison du haut taux de chômage et de l'inefficacité du système judiciaire, ces cas ne sont pas dénoncés » (INURED août 2017, 42).

La spécialiste en relèvement a ajouté que parmi ses amies qui ont pu étudier à l'université et entrer sur le marché du travail, la majorité ne gagne pas suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins (spécialiste en relèvement 9 oct. 2017).

2.2 Accès à un logement

Selon des sources, l'accès au logement et à la propriété sont déterminés par les moyens financiers (professeure titulaire 3 oct. 2017; ancienne conseillère 2 oct. 2017). Des sources signalent que les femmes vivant seules qui ne sont pas en situation de précarité peuvent se trouver un logement (professeure titulaire 3 oct. 2017; ancienne conseillère 2 oct. 2017).

Des sources font référence à des quartiers aisés de Port-au-Prince, dont les suivants :

- Pétionville (spécialiste en relèvement 9 oct. 2017; professeure titulaire 3 oct. 2017; ancienne conseillère 2 oct. 2017);
- Turgeau (spécialiste en relèvement 9 oct. 2017; professeure titulaire 3 oct. 2017; ancienne conseillère 2 oct. 2017);
- Bourdon (spécialiste en relèvement 9 oct. 2017; chargé de projet 5 oct. 2017; ancienne conseillère 2 oct. 2017);
- Kenscoff (chargé de projet 5 oct. 2017; professeure titulaire 3 oct. 2017);
- Pacot (chargé de projet 5 oct. 2017; ancienne conseillère 2 oct. 2017);
- Vivi Mitchel (spécialiste en relèvement 9 oct. 2017; chargé de projet 5 oct. 2017);
- Juvénat et Montagne Noire (chargé de projet 5 oct. 2017);
- Fermathe, Bois Moquette et Musseau (ancienne conseillère 2 oct. 2017);
- Peguy Ville (spécialiste en relèvement 9 oct. 2017).

La professeure titulaire a résumé en expliquant que « le bas de [Port-au-Prince], la partie qui se situe près du port (donc à l'ouest géographiquement) est plus pauvre et la partie est, du côté de la montagne, est plus riche » (professeure titulaire 3 oct. 2017).

Des sources font remarquer, en parlant de ces quartiers, qu'il peut arriver que des personnes pauvres y habitent (spécialiste en relèvement 9 oct. 2017; professeure titulaire 3 oct. 2017). La professeure titulaire a élaboré ainsi : « Il faut savoir qu'il n'est pas rare de retrouver des habitations pauvres au sein même des quartiers considérés plus huppés. Une bicoque peut côtoyer une villa [...]. Donc le fait d'avoir une adresse dans tel quartier n'indique pas nécessairement tel niveau social » (professeure titulaire 3 oct. 2017).

2.3 Traitement réservé par la société

Selon des sources, les femmes seules qui ne sont pas en situation de précarité peuvent, comme les autres femmes haïtiennes, être victimes de violence (spécialiste en relèvement 9 oct. 2017; chargé de projet 5 oct. 2017; ancienne conseillère 2 oct. 2017) et de discrimination (spécialiste en relèvement 9 oct. 2017). Le chargé de projet, faisant une distinction entre la violence physique et la violence économique (abus sexuel pour un emploi), a affirmé que la situation des femmes seules non précaires « est similaire quant à la violence des conjoints, qu'ils soient légaux ou non. Leur situation est différente quant à la violence économique, car elles sont plus indépendantes financièrement » (chargé de projet 5 oct. 2017). L'ancienne conseillère a pour sa part signalé qu'une femme très indépendante [financièrement] peut déranger, car elle peut être perçue comme une menace » (ancienne conseillère 2 oct. 2017). Parmi les sources qu'elle a consultées dans les délais fixés, la Direction des recherches n'a pas trouvé d'autres renseignements allant dans le même sens.

3. Services de soutien

Pour des renseignements sur la protection offerte par l'État et les services de soutien pour les femmes victimes de violence, veuillez consulter la réponse à la demande d'information HTI105161 de décembre 2016.

Le rapport de l'OFPRA signale que selon une militante féministe, les objectifs du MCFDF sont les suivants : « "la prévention et la sanction de la violence faite aux femmes, le développement de la participation politique des femmes, la lutte pour une éducation non sexiste, leur autonomisation et leur intégration à des postes décisionnels dans les administrations publiques et privées" » (France 2017, 55). La même source signale aussi ceci, en se basant notamment sur les propos d'une ancienne ministre et membre de Solidarité des femmes haïtiennes (SOFA) :

Si ce ministère est menacé de suppression à chaque changement de gouvernement et s'il dispose, avec moins d'1% du budget total de l'État, de marges de manœuvre extrêmement limitées, il a contribué à certaines améliorations en matière de reconnaissance légale des violences faites aux femmes (France 2017, 55).

Selon des sources, les services sociaux en Haïti sont inexistantes (professeure titulaire 3 oct. 2017) ou « peu efficaces » (chargé de projet 5 oct. 2017) ou corrompus (spécialiste en relèvement 9 oct. 2017). Le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, dans un rapport publié en juillet 2016 par le Conseil économique et social des Nations Unies, signale que « l'offre de services de protection sociale s'amenuise » en Haïti (Nations Unies 25 juill. 2016, paragr. 6).

Des sources signalent qu'il n'existe aucune aide alimentaire venant de l'État (chargé de projet 5 oct. 2017; professeure titulaire 3 oct. 2017; ancienne conseillère 2 oct. 2017). Selon le chargé de projet, afin d'obtenir de l'aide pour nourrir ses enfants, une femme seule doit compter sur sa famille pour tenter de convaincre le père de payer un montant mensuel (chargé de projet 5 oct. 2017). Des sources indiquent qu'une loi sur la paternité, la maternité et la filiation existe maintenant en Haïti (chargé de projet 5 oct. 2017; Nations Unies 25 août 2016, paragr. 90). Cette loi, selon le rapport de 2016 du CEDAW, « garantit l'égalité de traitement aux enfants nés hors mariage » (Nations Unies 9 mars 2016, paragr. 4). Selon le chargé de projet, elle met fin à certains « privilèges » des épouses et enfants « légaux », comme par exemple en ce qui concerne l'héritage (chargé de projet 5 oct. 2017). Selon la spécialiste en relèvement, des efforts ont été mis dans l'élaboration d'une loi sur la « paternité responsable », mais elle n'a pas été mise en œuvre ce qui fait que les mères se retrouvent « dans des situations délicates » en ce qui concerne les poursuites contre les pères (spécialiste en relèvement 9 oct. 2017).

Selon des sources, les logements sociaux n'existent pas en Haïti (chargé de projet 5 oct. 2017; professeure titulaire 3 oct. 2017; ancienne conseillère 2 oct. 2017).

Dans le rapport de l'OFPPRA, on peut lire que selon Nicole Phillips, auteure d'un article sur le rôle des mouvements locaux dans la lutte contre la violence sexuelle en Haïti, « [l]es femmes subviennent à leurs besoins grâce à leur communauté, familiale, rurale ou de quartier » (France 2017, 53). La professeure titulaire a de même expliqué que « l'aide [aux femmes] provient surtout de la famille, de la communauté, de la diaspora. L'entraide et la solidarité font partie des mœurs. [...] Dans ce contexte, la famille et le réseau social sont très importants (professeure titulaire 3 oct. 2017).

Des sources rapportent qu'il existe de nombreuses organisations de femmes en Haïti (professeure titulaire 3 oct. 2017; France 2017, 56), autant en milieu rural qu'urbain (professeure titulaire 3 oct. 2017). Selon le chargé de projet, les organisations pour les femmes sont les « les mieux structurées de la société civile » (chargé de projet 5 oct. 2017). Selon la professeure titulaire, leur efficacité est variable (professeure titulaire 3 oct. 2017). Des sources ont nommé les associations de femmes suivantes en Haïti :

- Association femmes soleil d'Haïti (Asosyasyon Fanm Soley Dayiti, AFASDA) [une association présente dans tout le pays composée de 3 000 membres dont les activités incluent la lutte contre la violence basée sur le genre, l'offre d'un « accompagnement légal » pour les victimes et « un hébergement temporaire », ainsi que l'organisation d'activités de sensibilisation et de réflexion (AWID 6 juin 2017)];
- Fanm Deside [une organisation composée de 4 000 membres « qui lutte pour améliorer la condition féminine en Haïti » en créant « des projets économiques pour améliorer la vie des femmes : microcrédit, mutuelle d'épargne et de crédit, pépinière, ateliers de production, transformation et vente de produits » et « des activités génératrices de revenus pour que les femmes appuyées puissent avoir du pouvoir économique » (Fondation Paul Gérin-Lajoie s.d.)];
- Kay Fanm [« un centre d'hébergement, d'accompagnement, et de plaidoyer basé à Port-au-Prince qui fait la promotion et la défense des droits des femmes » et ses sphères d'activités comprennent entre autres « l'encadrement et la réhabilitation pour les victimes de violence » et « la création d'outils pour générer des revenus par et pour les femmes » (FSM [2016])];
- SOFA [une « "association à caractère paysan" », composée de 10 000 membres répartis dans sept départements, luttant contre les violences faites aux femmes et pour l'égalité des genres; elle dirige « des projets productifs » (moulins à grains, ateliers de couture, ferme école, microentreprise de textile) (OFPPRA 9 janv. 2017, 11)] (spécialiste en relèvement 9 oct. 2017; chargé de projet 5 oct. 2017).

Cette réponse a été préparée par la Direction des recherches à l'aide de renseignements puisés dans les sources qui sont à la disposition du public, et auxquelles la Direction des recherches a pu avoir accès dans les délais fixés. Cette réponse n'apporte pas, ni ne prétend apporter, de preuves concluantes quant au fondement d'une demande d'asile. Veuillez trouver ci-dessous les sources consultées pour la réponse à cette demande d'information.

Notes

[1] Le rapport sur l'impact du séisme de 2010 et sur les conditions de vie des ménages en Haïti est présenté par l'IHSI, en collaboration avec le Laboratoire de recherche développement, institutions, mondialisation (DIAL) de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) (Herrera *et al.* juin 2014, 5). « Ce projet a été réalisé grâce au soutien financier de l'Agence [n]ationale de la [r]echerche (ANR) et a également bénéficié d'un financement de l'Union [e]uropéenne » (Herrera *et al.* juin 2014, 4). Les auteurs du rapport sont les personnes suivantes : Javier Herrera (IRD-DIAL), Nathalie Lamaute-Brisson (consultante IHSI), Daniel Milbin (IHSI), François Rouvauud (IRD-DIAL), Camille Saint-Macary (IRD-DIAL), Constance Torelli (INSEE) et Claire Zanuso (Université Paris-Dauphine-DIAL) (Herrera *et al.* juin 2014, 3).

[2] L'Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (ORÉGAND) situé en Outaouais, travaille depuis 2003 à « développer des recherches et des expertises régionales en analyse différenciée selon les sexes, améliorer la coopération et la concertation entre les milieux universitaires et les organisations locales et régionales autour de l'analyse différenciée selon les sexes, favoriser la participation du milieu académique au développement régional [et] faire reconnaître et analyser la participation des femmes au développement de leurs régions et localités » (ORÉGAND s.d.)

[3] Le CECI est un organisme québécois dont la mission est de combattre la pauvreté et l'exclusion dans le monde (CECI s.d.a). Il œuvre en Haïti depuis 1971 (CECI s.d.b). Les renseignements fournis par le chargé de projet du CECI reflètent son point de vue personnel (chargé de projet 5 oct. 2017).

[4] Le rapport du Groupe Banque mondiale a été écrit par Raju Jan Singh et Mary Barton-Dock et il constitue le [traduction] « travail du personnel de la Banque mondiale, avec des contributions extérieures » (Singh et Barton-Dock 2015, ii).

Références

Ancienne conseillère, Haïti. 2 octobre 2017. Entretien avec la Direction des recherches.

Association for Women's Rights in Development (AWID). 6 juin 2017. « Vingt ans de résistance et de travail de fond en Haïti ». [Date de consultation : 12 oct. 2017]

Centre d'étude et de coopération internationale (CECI). S.d.a. « Mission et valeurs ». [Date de consultation : 13 oct. 2017]


Centre d'étude et de coopération internationale (CECI). S.d.b. « Haïti ». [Date de consultation : 16 oct. 2017]


Chargé de projet, Centre d'étude et de coopération internationale (CECI). 5 octobre 2017.
Communication écrite envoyée à la Direction des recherches.


États-Unis (É.-U.). 3 mars 2017. Department of State. « Haiti ». *Country Reports on Human Rights Practices for 2016*. [Date de consultation : 2 oct. 2017]


Fondation Paul Gérin-Lajoie. S.d. « Fanm Deside une organisation qui lutte pour améliorer la condition féminine en Haïti ». [Date de consultation : 12 oct. 2017]


Forum social mondial (FSM). [2016]. « Kay Fanm ». [Date de consultation : 12 oct. 2017]

France. 9 janvier 2017. Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).
 *Haïti - Les violences faites aux femmes*. [Date de consultation : 12 oct. 2017]

France. 2017. Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et Cour nationale du droit d'asile (CNDA).  *Rapport de mission en République d'Haïti - du 26 mars au 7 avril 2017*. [Date de consultation : 3 oct. 2017]

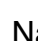
Haïti. Décembre 2014. Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes (MCFDF).
 *Politique d'égalité femmes hommes 2014-2034*. [Date de consultation : 12 oct. 2017]

Herrera, Javier, Nathalie Lamaute-Brison, Daniel Milbin, François Roubaud, Camille Saint-Macary, Constance Torelli et Claire Zanuso. Juin 2014.  *L'évolution des conditions de vie en Haïti entre 2007 et 2012. La réplique sociale au séisme*. [Date de consultation : 13 oct. 2017]

Interuniversity Institute for Research and Development (INURED). Août 2017.  *Republic of Haiti. Country of Origin Information Paper*. [Date de consultation : 17 oct. 2017]

Interuniversity Institute for Research and Development (INURED). S.d. « Mission ». [Date de consultation : 17 oct. 2017]

Nations Unies. 12 juillet 2017. Conseil de sécurité. *Rapport du secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti*. (S/2017/604) [Date de consultation : 5 oct. 2017]

Nations Unies. Juin 2017. Équipe pays des Nations Unies en Haïti.  *Haïti : bilan commun de pays*. [Date de consultation : 6 oct. 2017]

Nations Unies. 25 août 2016. Assemblée générale. « Haïti ». *Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*. (A/HRC/WG.6/26/HTI/1) [Date de consultation : 4 oct. 2017]


Nations Unies. 25 juillet 2016. Conseil économique et social. *Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti*. (E/2016/79) [Date de consultation : 6 oct. 2017]

Nations Unies. 9 mars 2016. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). *Observations finales concernant les huitième et neuvième rapports périodiques combinés d'Haïti*. (CEDAW/C/HTI/CO/8-9) [Date de consultation : 3 oct. 2017]

Nations Unies. 8 mars 2016. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). « L'ONU soutient Haïti pour renforcer la participation des femmes dans la vie politique, institutionnelle et économique ». [Date de consultation : 12 oct. 2017]

Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (ORÉGAND). S.d. « Qui sommes-nous? ». [Date de consultation : 13 oct. 2017]

Professeure titulaire, Université du Québec en Outaouais (UQO). 3 octobre 2017. Entretien téléphonique avec la Direction des recherches.

Singh, Raju Jan et Mary Barton-Dock. 2015.  *Haïti: Toward a New Narrative*. Systematic Country Diagnosis. Washington, DC : Groupe Banque mondiale.

Spécialiste en relèvement, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 9 octobre 2017. Communication écrite envoyée à la Direction des recherches.

Autres sources consultées

Sources orales : journaliste haïtienne; professeure de sociologie.

Sites Internet, y compris : eoi.net; Freedom House; Human Rights Watch; Nations Unies – ONU Femmes, Programme des Nations Unies pour le développement.

Date de modification :

2020-06-01